

**Séance du conseil municipal du 10 mai 2017**

Le dix mai deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 mai 2017

Présents : Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Madame CLAVEL Corinne, Monsieur Arezki BOUKENDOUR, Monsieur REYNAUD David, Monsieur LARDIN Adrien, Madame JANIN Danielle, Madame LIATARD Jocelyne, Monsieur Sylver DIJOUX, Monsieur GIRARD Thierry.

Absents : Madame POIPY Céline, Monsieur GIRAUDO Didier, Madame SAVELLI Christine a donné procuration à Madame Corinne CLAVEL, Monsieur JOUFFREY Marc a donné procuration à Monsieur GARCIA François.

Secrétaire de séance : Madame CLAVEL Corinne

---

**2017.015 CONVENTION ENEDIS/ COMMUNE DE CHARANCIEU**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'alimentation électrique de deux futures constructions « route des corréards » nécessite un enfouissement du réseau dans la future voirie communale reliant « la route des corréards » au « chemin du vignay » actuellement parcelle AI n°94 et propriété communale. Il convient d'autoriser monsieur le Maire à signer une convention de servitude au profit de ENEDIS pour le passage en souterrain de la canalisation électrique sur une bande de un mètre de large et une longueur d'environ 45 mètres.

En contrepartie de cette servitude, ENEDIS consentira à la commune de Charancieu le versement d'une indemnité unique et forfaitaire de 90.00€.

Il est proposé à l'assemblée d'accepter la signature de cette convention.

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et avoir pris connaissance de la convention,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

De donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour signer la convention de servitude entre ENEDIS et la commune de Charancieu suivant la description ci-dessus

**PERSONNEL**

**Recrutement**

Monsieur GARCIA François rappelle que suite aux départs de deux employés à savoir : monsieur SAVIGNY Didier qui sera probablement en juillet mis en retraite pour invalidité et monsieur PELERIN Roger qui devrait faire valoir ses droits à la retraite au titre de la carrière longue au 1<sup>er</sup> aout, il convient de pourvoir aux remplacements.

Une offre a été diffusée à pôle emploi et sur le site du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Isère. Une vingtaine de candidats ont répondu pour un poste d'agent d'entretien polyvalent aux caractéristiques similaires à celui occupé par monsieur PELERIN Roger. Seules deux personnes répondaient aux critères retenus (permis poids lourds, permis

CACES). Monsieur GARNIER Franck actuellement en poste à la CAPI domicilié à Le Pont de Beauvoisin a été sélectionné par Monsieur le Maire et les adjoints.

Après l'avoir rencontré deux fois, sa candidature a été retenue et sa demande de mutation est en cours. Il convient maintenant de créer un poste suivant son grade actuel.

### **2017.016 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

#### **PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> classe**

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 35 heures hebdomadaires, à compter du 01 juin 2017 dans le cadre d'un recrutement par voie de mutation d'un employé communal ;

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de monsieur le Maire, Après avoir délibéré,

Décide la création d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, 35 heures hebdomadaires, à compter du 01 juin 2017 dans le cadre d'un recrutement par voie de mutation.

#### **CAE DURAND Pierre-Emmanuel**

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire concerne le personnel titulaire et qu'il a été décidé un versement mensuel de cette prime.

En ce qui concerne Monsieur DURAND Pierre-Emmanuel sous contrat à durée déterminée CAE, il convient à l'assemblée de se prononcer sur le montant et la périodicité d'une prime.

Il est rappelé qu'en 2016 une prime annuelle de 1 460.00€ a été versée à Monsieur DURAND Pierre-Emmanuel. Monsieur le Maire propose le renouvellement de cette prime qui serait versée pour une partie en juin 2017 soit 730€ et le complément en fin de contrat ou fin d'année.

Après discussion une délibération est prise à ce sujet.

### **2017.017 VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION**

#### **EXCEPTIONNELLE**

(juin 2017)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le versement d'une gratification exceptionnelle à Monsieur DURAND Pierre-Emmanuel qui est employé sous contrat à durée déterminée au titre du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi depuis le 16 novembre 2015.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, il est procédé au vote :

Et avec 11 voix « pour » ; 02 abstentions

Autorise, le versement à Monsieur DURAND Pierre-Emmanuel d'une gratification exceptionnelle de 730.00 € qui lui sera versée en juin 2017.

### **TRAVAUX ACCESSIBILITE BATIMENT « MAIRIE »**

Monsieur le Maire fait le point sur l'état des travaux à la salle communale.

Question timing l'entreprise MARIZY avance comme prévu, alternant travaux extérieurs et travaux intérieurs en tenant compte de la météo.

Le délai de fin de travaux devrait être tenu, soit fin juin.

Le linteau a été coulé, les deux salles sont désormais ouvertes et n'en font plus qu'une.

La dalle remise à niveau des deux salles devrait être coulée sous peu, le temps de remblayer en gravier. Dès que la dalle aura été coulée, que le temps de séchage le permettra malgré les joints de dilatation prévus de façon à éviter les retraits, l'entreprise GUINET Carrelage devrait assurer la pose de celui-ci. Le choix reste à faire. Les murs du local technique sont en cours de montage, ils doivent être finis avant l'ouverture de la porte entre la salle et le local technique de façon à sécuriser l'accès. Une réflexion a été faite avec MARIZY concernant les fenêtres du local technique, il conseille de les remplacer par des pavés de verres identiques à ceux des toilettes afin de limiter les risques d'effraction. Nous attendons l'avis de la SOCOTEC.

La baie vitrée a été démontée et rebouchée en moellons.

Le chauffagiste va intervenir demain puis suivra la pose de placo. Les peintures seront faites par le personnel technique de façon à assurer le délai de fin de travaux et la date du 2 juillet (remise de médailles militaires).

L'entreprise Caron interviendra vers la fin des travaux pour le passage des gaines et fils.

Les devis définitifs sont en cours en ce qui concerne les gardes corps de la toiture terrasse et du béton désactivé. A priori, il y a de gros écarts de tarifs entre les devis Baillu et Rabatel.

Une réflexion a été faite concernant les façades qui sont abimées. Monsieur le Maire a demandé un chiffrage à l'entreprise MARIZY. Bien que ces travaux n'aient pas été prévus initialement, en fonction de leur coût estimatif, il serait peut-être judicieux de les réaliser actuellement, ce qui éviterait de nouveaux travaux dans l'avenir.

Côté mairie, l'ouverture pour l'ascenseur sera réalisée prochainement car il doit être posé début juin.

Un point a été fait concernant l'équipement de la cuisine et les commandes seront faites après négociations auprès des fournisseurs.

Il est aussi envisagé l'acquisition de deux téléviseurs et d'un matériel de sonorisation afin que la salle puisse également servir à d'autres activités telles que conférence.

Il est rappelé que la surface totale : salles, cuisine, toilettes, local rangement sera d'environ 200m<sup>2</sup>.

Une commission « bâtiments » est prévue samedi 20 mai 2017 à 10 heures afin de finaliser certains choix : couleur peinture murale...

Une réunion est prévue avec tous les corps de métiers et la SOCOTEC (vers la mi-travaux).

### **VOIRIE**

La commission voirie s'est réunie le 27 avril pour faire le point sur les travaux 2017 : définir les priorités et étudier le chiffrage.

Les entreprises GUILLAUD et TABARINI ont été retenues. Il conviendra de renégocier le devis de monsieur GUILLAUD, l'entreprise TABARINI ayant pour sa part effectué une remise.

\*Monsieur le Maire de Saint Ondras est d'accord pour poser un panneau route de la brocardière afin de faire ralentir la circulation sur cet axe et réduire la vitesse de circulation. Un panneau avec réduction de tonnage et interdit sauf desserte locale serait mis en place, financé par la commune de Saint Ondras mais à voir avec eux.

\*Un devis sera demandé pour la réalisation de travaux de points à temps.

\*Le fauchage des bordures de voirie sera effectué à partir du 15 mai.

## **URBANISME**

\*Monsieur GINET Guillaume a souhaité retirer son permis de construire accordé en octobre 2016. Ainsi, la division parcellaire va se faire et chacun des deux propriétaires va déposer un nouveau permis avec les mêmes projets que le permis initial.

\*16 certificats d'urbanisme d'information ont été traités depuis début 2017 ce qui fait une moyenne d'un par semaine. Il s'agit essentiellement d'interrogations sur le zonage en vue de vente ou de succession.

\* La propriété DERRIER située au lotissement est vendue. Madame CLAVEL Corinne interroge le conseil municipal au sujet de la parcelle AB 11 propriété de la commune et dont une partie est actuellement physiquement incluse dans la propriété DERRIER. Il s'agit comme pour la parcelle AB17 des espaces verts prévus initialement dans le lotissement et qui ont fait l'objet en 1981 d'un bail de 99 ans que la commune a consenti aux propriétaires riverains (maisons TUPET, ODA, DERRIER, FAYEN, PICHON-MARTIN).La question se pose lors de la vente de la propriété DERRIER de savoir s'il est opportun de régulariser la situation par une vente : vente pour un euro où en contrepartie l'acquéreur prendrait en charge les frais géomètre et acte notarié.

Monsieur JOUFFREY Marc qui était président de l'association le roncheveau connaît bien la situation et à son avis il convient de laisser courir le bail de 99 ans, ceci d'autant plus que lors de la vente ODA/BARRALON aucun acte de vente n'a été fait.

Après discussion, Madame CLAVEL Corinne est chargée de questionner l'étude de Maître BAUD à ce sujet afin de s'assurer de la bonne procédure à suivre.

## **ECOLE**

### **TAPS**

Monsieur GARCIA François annonce que suite aux élections présidentielles un décret devrait être pris en juillet 2017 qui prendrait des dispositions pour laisser le libre choix aux écoles et aux communes de conserver ou non le système actuel. Seules les communes dites « pauvres » conserveraient la dotation de l'état et Charancieu risque de ne plus être subventionné.

### **SALLE DES ECOLIERS**

Monsieur GARCIA transmet un message de monsieur JOUFFREY Marc.

Il demande à ce que la salle des écoliers reste entièrement affectée à l'école compte-tenu des effectifs du cycle 3 qui à la rentrée 2017 seront élevés et que par ailleurs, dans le cadre de la sécurité cette salle serait bien utile au confinement des élèves.

### **BULLETIN**

Monsieur GIRARD Thierry annonce que le bulletin devrait être déposé à l'imprimerie vers le 12 juin 2017.

Il reste encore quelques articles à collecter : le sou des écoles, la bibliothèque (Mr JOUFFREY), ambroisie (Mr LARDIN), CCAS.

L'article « enfance et jeunesse » de madame CLAVEL a été donné.

\*Monsieur le Maire annonce par ailleurs qu'une réunion du CCAS le 1<sup>er</sup> juin 2017 à 18 h 30 où le sujet de la fin des activités du Club Bon Accueil sera évoqué.

### **QUESTIONS DIVERSES**

\*Monsieur LARDIN Adrien présente les devis de l'entreprise Eiffage pour la pose d'horloges astronomiques permettant ainsi d'éteindre l'éclairage public la nuit.

Après consultation du conseil municipal quatre personnes s'abstiennent concernant la possibilité d'éteindre les lampadaires la nuit, les autres conseillers sont d'accord sur le principe. Il serait possible d'éteindre de minuit à 5 heures du matin. Cette question est à étudier et éventuellement une période de test pourrait être effectuée.

\*Enfance et Jeunesse

Madame CLAVEL Corinne rappelle que n'ayant plus la halte-garderie itinérante à Charancieu, il faut présenter une autre offre de service aux familles de la commune. Elle a contacté la commune de Saint Ondras qui accepte qu'un ou deux enfants de Charancieu fréquentent la halte-garderie créée par les Vals du Dauphiné le mercredi de 8 h à 17 h. Les enfants seraient éventuellement accueillis par la même structure le jeudi sur la commune de La Bâtie Divisin de 8 h à 17 h.

Elle rappelle par ailleurs qu'un article sera également inséré dans le bulletin en ce qui concerne l'accueil des jeunes au centre de loisirs de Saint Geoire en Valdaine. En effet cet accueil reste d'actualité cet été puisque la commune de Charancieu fait encore partie du CEJ.

\* Le Plan Local de l'Habitat (PLH) au sein du Voironnais existe depuis 18 ans. Pour le PLH 2018-2023 il s'agit du 4<sup>ème</sup>.

Les questions posées sont :

- Qui habite le territoire?
- Quels besoins en logement ?
- Quels produits développer ?

Le document concernant le PLH sera envoyé à l'ensemble du conseil. Ce diagnostic fait référence aux données INSEE de 2013 or nous sommes en 2017 et la situation a évolué.

\*Monsieur le Maire annonce que le 29 mai quelques membres de l'exécutif du Pays Voironnais viendront à Charancieu.

Clôture de la séance à 22 h 20.

la prochaine séance est prévue le 28 juin 2017

Numéro d'ordre des délibérations
----------------------------------

2017.015 CONVENTION ENEDIS/COMMUNE DE CHARANCIEU

2017.016 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème classe

2017.017 VERSEMENT D'UNE GRATIFICATION EXCEPTIONNELLE

(juin 2017)

GUTTIN Christian		SAVELLI Christine	Absente procuration donné à Corinne CLAVEL
GARCIA François		POIPY Céline	Absente
HOUET Jean- Paul		LARDIN Adrien	

CLAVEL Corinne		BOUKENDOUR Arezki	
GIRARD Thierry		JANIN Danielle	
REYNAUD David		DIJOUX Sylver	
LIATARD Jocelyne		GIRAUDO Didier	Absent
JOUFFREY Marc	Absent procuration à Monsieur GARCIA François		